

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 13 décembre 2016 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

17 élus sont présents : FROMONT Pascal, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, JOPS Ingrid, SERGENT Olivier, BECART Delphyne, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, DEREGNAUCOURT Christelle, ABRAHAM Grégory

6 Absents excusés : LAURENT Pierre (procuration à DEREGNAUCOURT Dany), ROSE Bertrand (procuration à CHRISTOPHE Pierre), DECARPENTERIE Danièle (procuration à SERGENT Olivier), LETIENNE Moïse (procuration Abraham Grégory), BOUTRY Stéphane, LIBBRECHT Bernard

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Décisions modificatives budgétaires N° 02 ; Travaux en régie pour l'aménagement de la Salle d'archives.

M. le Maire explique que les règles de la comptabilité publique permettent que les dépenses liées aux travaux réalisées en régie par la collectivité pour la création d'immobilisations avec son personnel et les matériaux qu'elle achète puissent être imputées en section d'investissement.

Dans le cadre de l'aménagement de la future salle d'archives, des travaux ont été réalisés directement par les services techniques.

Afin de pouvoir basculer ces dépenses en investissement et prétendre ainsi au remboursement de la TVA, M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, sur la base du tableau ci-après :

| Tiers | Imputation | Montant |
|----------------|--------------|-----------------|
| WACQUIER | 6068 | 2 524,42 |
| CARRELAGE C | 6068 | 472,58 |
| CGED | 6068 | 115,61 |
| Sous Total | | 3 112,61 |
| Coût Personnel | 6411 - 64168 | 5 427,65 |
| Total | | 8 540,26 |

A l'appui de ce tableau, il est proposé également de prendre la délibération modificative suivante :

| Section | N° de compte | Intitulé | Montant |
|----------------|-----------------------------|---|----------|
| | | DEPENSES | |
| Investissement | Chapitre 040 Compte 2313 | Opération transfert entre section Travaux régie | 8 540,26 |
| | | RECETTES | |
| Fonctionnement | Chapitre 042 Compte 724 | Opération transfert entre section Travaux en régie | 8 540,26 |

Vote 63/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

2/ Procédure adaptée de fournitures de repas du restaurant scolaire et du centre aéré pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

M. le Maire fait part aux membres du Conseil du résultat de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant les fournitures de repas du restaurant scolaire et du centre de loisirs pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée totale de 2 ans).

Il rappelle que 3 entreprises ont déposé une offre, à savoir :

| PLIS n° | Entreprises | | Prix d'un repas HT | Prix d'un repas TTC |
|---------|---------------------|--|--------------------|---------------------|
| 1 | La Normandie | Restauration scolaire et centre de loisirs | 2.09 € | 2.20 € |
| 2 | Sobrie Restauration | | 2.09 € | 2.20 € |
| 3 | Dupont Restauration | | 2.01 € | 2.12 € |

Après ouverture des plis et étude de chaque dossier, les offres ont été les suivantes :

| Entreprises | Critères | | | | Total sur 100 points | Classement |
|---------------------|----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------|------------|
| | Mémoire justificatif (40%) | Prix unitaire des repas (30 %) | Part des produits frais (20%) | Variété des menus (10%) | | |
| La Normandie | 30 | 0 | 15 | 10 | 55 | 3 |
| Sobrie Restauration | 40 | 0 | 20 | 10 | 70 | 1 |
| Dupont Restauration | 20 | 30 | 10 | 5 | 65 | 2 |

Après délibération, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise **Sobrie Restauration** pour un prix de 2,09 € HT pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs, soit **2.20 € TTC**. M. le Maire demande donc à l'Assemblée de bien vouloir entériner la décision de la commission d'appel d'offres.

Vote 64/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

3/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2017-2019.

M. Le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le principe du renouvellement du Contrat Enfance jeunesse comprenant les actions suivantes :

- ALSH Mercredi
- Coordination

Pour une période de TROIS ANS, à compter du 1^{er} Janvier 2017 jusqu'au 31 Décembre 2019 entre la Commune de Coutiches et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF)

Vote 65/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

4 / Convention de déneigement conclue entre la commune et M. Christophe BLANCKE, exploitant agricole.

M. le Maire est chargé d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques. En cas d'épisode neigeux, il doit donc faire procéder au déneigement des voies publiques dont la commune a la charge.

L'article 10 de la Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes. En application de cet article et afin d'organiser un service hivernal doté de moyens efficaces, en l'absence de moyens municipaux adaptés pour procéder au déneigement des voies publiques, M. le Maire soumet à l'Assemblée de confier à M. Christophe BLANCKE, agriculteur domicilié au 798 route Nationale à Coutiches, le soin de participer au déneigement des voies publiques.

Il est suggéré à l'assemblée de signer une convention de déneigement avec cet agriculteur, qui a proposé ses services, dont les principales dispositions sont les suivantes :

- M. Christophe BLANCKE effectue le déneigement à l'aide d'un tracteur homologué de son exploitation et équipé de sa propre lame ou, en cas de formation de congères, équipé d'un chargeur frontal.
- M. BLANCKE intervient sur demande de M. le Maire qui définit, au vu des prévisions météorologiques et des nécessités commandées par les circonstances, le parcours et la liste des voies qui font l'objet d'un déneigement.
- Dans le cadre de son intervention, M. Christophe BLANCKE bénéficie de l'assurance de la commune contre les accidents du travail.
- La convention fixe en outre, la rémunération forfaitaire de M. Christophe BLANCKE pour sa participation au déneigement comme suit : 65,00 € de l'heure (frais de carburant inclus) pour l'intégralité de la durée de la convention.

Vote 66/2016 à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

5/ Renouveaulement du Conseil Municipal Jeunes.

Le mandat de l'actuel Conseil Municipal Jeunes, installé en 2014 (délibération N° 50/2014), arrive à terme. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient donc de prévoir les modalités de son renouvellement pour l'installation d'une nouvelle équipe. Sont concernés les jeunes coutichois nés entre 1998 et 2001.

Le nombre de conseillers ne peut excéder un effectif de 12. La durée du mandat est d'une année.

Un appel à candidature a été effectué par le biais de communications et au regard des candidatures reçues, il propose de désigner en qualité de membres les personnes suivantes :

Mattéo DERROST, Antoine DERROST, Théo DELECROIX, Alexis VANBESELAERE, Inès MENOURY, Antoine SCHROETTER, Alizée FOURNIER.

Vote 67/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

6/ Prise en charge occasionnelle des dépenses engagées pour des personnalités invitées par Monsieur le Maire.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans l'exercice de ses fonctions, il est amené à engager des dépenses de relations publiques dont les modalités de prise en charge sont précisées à l'article L 2123-19 du Code précité.

Il demande à l'assemblée :

- D'accepter la prise en charge occasionnelle des dépenses engagées pour des personnalités invitées à participer à diverses missions, programmes d'études ou réunions diverses.
- La prise en charge de ces frais s'effectuerait sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs.

Vote 68/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

7/ Dénomination accès extension du béguinage.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'extension du béguinage « Le Clos Champêtre », il apparaît nécessaire aujourd'hui de dénommer la rue qui donne accès aux futurs logements de cette extension.

Il rappelle à l'assemblée que le nom de l'axe principal est la Rue des Orchidées, la placette : Place des Coquelicots.

M. le Maire propose à l'assemblée « La rue du Pont ».

Vote 69/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

8/ GROUPEMENT DE COMMANDES - VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES QUANT AUX ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS

D.Deregnacourt explique que La CCPC a proposé de rentrer dans un groupement d'achat pour les assurances ; il précise que le maximum des garanties a été choisi pour chaque contrat. Il énumère ce que chaque contrat coûtait auparavant et ce qu'il coûte désormais ; on constate une réelle diminution des tarifs.

Ce marché est divisé en 5 lots :

- Lot n°1 - Responsabilité civile

- Lot n°2 - Flotte automobile
- Lot n°3 - Dommages aux biens
- Lot n°4 - Protection juridique des **agents** et des élus
- Lot n°5 - Protection juridique de la Communauté de communes Pévèle Carembault, des communes et des CCAS

M. Le Maire propose au conseil d'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 05 décembre 2016, et de retenir les attributaires suivants :

- Lot n°1 « responsabilité civile » : Est retenue l'offre de la société SMACL ASSURANCES.
- Lot n°2 « flotte automobile » : Est retenue l'offre du groupement constitué par les sociétés LA SAUVEGARDE – GMF et ASSURANCES SECURITE.
- Lot n°3 « dommages aux biens » : Est retenue l'offre de la société GROUPAMA.
- Lot n°4 « protection juridique des agents et des élus » : Est retenue l'offre du groupement constitué par les sociétés CFDP ASSURANCES et CABINET 2 C COURTAGE.
- Lot n°5 « protection juridique de la Communauté de communes Pévèle Carembault, des communes et des CCAS » : Est retenue l'offre de la société SMACL ASSURANCES.

Vote 70/2016 à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

9/ GROUPEMENT DE COMMANDES - VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES QUANT A L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ RELATIF A L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL ET IRCANTEC, ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ.

M. Le Maire propose au conseil : d'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 05 décembre 2016, et de retenir comme attributaire du marché relatif aux risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC le groupement constitué par les sociétés CNP ASSURANCES, SOFAXIS et ASSURANCES SECURITE.

Vote 71/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

10/ Convention locale de la Maison de services au public (MSAP)

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités par lesquelles La Poste propose au public les services de différents partenaires au sein d'un espace mutualisé, prenant la forme d'une Maison de Services Au Public (MSAP).

La Poste s'est ainsi proposée pour accueillir des MSAP au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoires ruraux et de montagne, d'ici fin 2016.

D'où la nécessité pour la Poste d'adapter son réseau de points de contact pour répondre aux besoins des populations desservies à travers notamment la mutualisation de services au public incluant l'offre postale, dans le respect des principes fixés par la législation

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets des départements, les MSAP ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Les parties ont envisagé la création d'une MSAP dans le bureau de Poste de Coutiches, Route Nationale à Coutiches.

Vote 72/2016 : à l'unanimité 21 oui dont 4 procurations

Suite à la demande de D.Montois, M. Le Maire précise que les services postaux ne changent pas.

→DIVERS

❖M. Le Maire informe l'assemblée que c'est la CCPC qui prend en charge la livraison à domicile des repas pour les personnes âgées, et ce, à partir du 01janvier 2017.

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS

❖MP D'Hondt : Le ramassage de ferraille se fera un peu plus tôt, c'est-à-dire vers janvier 2017.

❖L.Rousseau remercie les personnes qui se sont investies pour la saint Eloi. Sur ce point, MP D'Hondt exprime son mécontentement et pense que L.Rousseau, en tant que responsable des affaires agricoles, devrait être présent à cette manifestation. M. Le Maire souhaite que, l'an prochain, une réunion préparatoire ait lieu avec l'adjointe aux fêtes et cérémonies et les conseillers délégués concernés..P. Christophe, quant à lui, est contre le fait que c'est la municipalité qui participe financièrement à cette fête.

❖C.Siros : Décoration des sapins par le conseil jeunes et les enfants des NAP.

❖O. Sergent : une réunion jumelage a eu lieu réunissant les représentants des 2 écoles ; les pays avec qui un jumelage serait intéressant sont les Pays Bas, La Belgique, La France, le Luxembourg, L'Allemagne ou L'Angleterre. Une prochaine réunion courant janvier aura lieu avec les délégués de quartiers et les représentants d'associations coutichoises.

❖M. Bendlewski : Une sortie au marché de Noël à Bruges a été organisé par le CCAS ; 113 personnes ont participé. Courant novembre, une réunion « pôle jeunesse » a été organisé par la CCPC. Les dates de centre aéré ont été fixées : 4 semaines en juillet et 3 semaines et demi en août.

La commission cantine s'est réunie et a été évoqué le problème de discipline des classes de CM1 et CM2, ainsi que le nombre important d'enfants présents au service de cantine.

❖A.Castelain : des fournisseurs de City Park ont été reçu et ont proposé des devis intéressants. Ce projet de City Park devrait aboutir après celui des services techniques. La fête de Noël proposée par la municipalité consistera en la balade du Père Noël en calèche dans Coutiches, suivie d'un goûter à la salle des fêtes.

❖P.Christophe : Les travaux d'assainissement ont démarré rues du Moulinet et Molinel. Les travaux de la mairie suivent leur cours.

❖D.Deregnaucourt :au niveau de la section de fonctionnement, des économies ont été faites par rapport à l'an dernier, ce qui est un plus pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Le but est de trouver des sources d'économie pour continuer à investir.

❖C.Deregnaucourt : les effectifs restent constants ; plusieurs projets sont à l'étude notamment un projet intergénérationnel.

❖G.Abraham demande le devenir du commerce « Le Proxi » ; M. Le Maire confirme la cessation d'activité de Brigitte Mazure, celle-ci affirmant ne pas atteindre le chiffre d'affaires escompté.

La séance est levée à 21h.

